



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 7 mars 2013

CM 1939/13

PARLNAT

COMMUNICATION

TRANSMISSION AUX SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS NATIONAUX

Correspondant: Direction Relations interinstitutionnelles
dri.parlnat@consilium.europa.eu

Objet: Rapport au Parlement européen et aux parlements nationaux sur les travaux du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure pour la période allant de juillet 2011 à décembre 2012
- **Transmission aux parlements nationaux**
[doc. 7282/13 PARLNAT]

Conformément à l'article 71 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à l'article 6, paragraphe 2, de la décision du Conseil instituant le comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI), par la présente, le Conseil transmet aux parlements nationaux le rapport sur les travaux du COSI pour la période allant de juillet 2011 à décembre 2012, dans toutes les versions linguistiques.

Pour le Secrétaire général

Jim CLOOS
Directeur général adjoint
Questions politiques générales et
Relations interinstitutionnelles